



Echelle : 1/2500  
0 50 100  
mètres

Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural

- A1 Numéro de l'élément
- Pinède
- Alignement
- Ripsisylve

Plan de prévention du risque inondation :

- PPRI zone R1 (hauteur d'eau > 2m)
- PPRI zone 2 - zone d'expansion des crues
- PPRI zone B1 (hauteur d'eau inférieure ou égale à 1m et où la vitesse d'eau est < 0.50m/s)

Légende

- N Zone
- Nj Secteur
- Espace bois classé à conserver ou à créer au titre du R.151-31
- Espaces Verts Protégés
- Emplacement réservé surfacique
- Emplacement réservé pour cheminements doux
- Emplacement réservé pour gestion des eaux pluviales
- Zone de mixité sociale
- Secteur de mixité sociale
- Secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) - Cf Document 3 du PLU
- Marge de recul
- Périmètre des secteurs affectés par le bruit
- Polygone d'emprise maximale de construction
- Périmètre de hauteurs différenciées
- Zones humides à protéger
- Bâtiments situés en zones A ou N pouvant faire l'objet d'un changement de destination

VILLE DE BORMES LES MIMOSAS

Revision du Plan Local d'Urbanisme  
Projet arrêté

Bormes-Les-Mimosas

Plan - La Plaine

4.2.1

Revision prescrite par délibérations du 29/09/2021 et du 28/06/2023  
Projet arrêté par délibération du 26/06/2024

begeat